

Région

Précisions: bagarre à Nyon

Dans notre édition de mardi, nous relations une bagarre survenue le 29 décembre dernier entre deux trentenaires au Mumbai Bar, à la place du Marché de Nyon. La bagarre s'est produite, en fait, à l'extérieur du bar, devant l'entrée, et non à l'intérieur, comme écrit.

RH

Combien de temps encore, l'abri PC va-t-il accueillir des migrants? Des discussions sont prévues mi-janvier entre les trois partenaires.

Nyon Requérants: dans l'attente d'une solution

L'impressionnante rixe survenue mardi soir entre les requérants, et qui a fait quatre blessés dont trois policiers, n'a pas étonné les riverains de l'abri PC. *Ce qui est surprenant, c'est que ce ne soit pas arrivé avant*, observe cette Nyonnaise. Membre d'un collectif d'habitants du chemin d'Eysins qui regroupe quelques familles, elle aimerait que la Municipalité fasse quelque chose pour mettre un terme à la recrudescence des trafics de stupéfiants. *Ce n'est franchement pas rassurant de se promener dans le secteur*, insiste-t-elle.

Lectures divergentes

La situation est de plus en plus tendue à l'abri PC qui n'a rien d'un asile, lieu inviolable où l'on est à l'abri des persécutions, selon le dictionnaire.

Ouvert en février 2009, au départ pour un an, il accueille une centaine d'hommes, administrativement appelés des cas Dublin, sans avenir en Suisse. Tant la Municipalité que l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (Evam) s'accordent à dire qu'il faut le fermer au plus vite. Sauf que les deux partenaires ont des lectures différentes des textes qu'ils ont signés. La Municipalité campe sur sa position: elle a résilié, l'automne dernier, le bail de location de l'abri PC à l'Evam, de manière à ce qu'il ferme le 31 janvier prochain. Et elle ne veut pas revenir en arrière. De son côté, l'Evam répond qu'il sou-



Les pavillons provisoires de l'Esp'Asse, qui devraient accueillir des requérants avec des familles, sont contestés. La Municipalité a levé les oppositions. Mais c'est au tour des juges de trancher. LDD

haite respecter la convention qui stipule qu'il rendra le local un mois après l'ouverture de la nouvelle structure, prévue route de l'Etraz, par la fondation Esp'Asse. *Nous sommes reconnaissants à la Ville pour ce qu'elle a fait, mais matériellement, nous ne sommes pas en mesure de fermer l'abri*, explique Pierre Imhof, directeur de l'Evam. Cette institution envisage d'ouvrir un autre abri PC, en février, à Lausanne, pour soulager notamment celui de Nyon. *Nous n'avons pas la même lecture des conventions passées avec l'Evam, car nous n'avons pas les mêmes intérêts*, souligne Elisabeth Ruey-Ray. Pour la municipale en charge de la police, la situation actuelle

ne peut plus durer; les événements de ces derniers jours montrant l'urgence de fermer cet abri inadapté à l'accueil de tant de migrants. *Nous restons fermes sur notre décision. Nous ne voulons pas entamer un bras de fer, ni avec le Canton, ni avec l'Evam, car les relations entre nous sont bonnes, mais il faut que des mesures soient prises et nous devons trouver des solutions ensemble*, poursuit l'élue libérale. Une réunion doit se tenir mi-janvier entre les trois partenaires. La députée note par ailleurs la bonne collaboration, mardi soir, entre les polices cantonale et municipale, qui sont intervenues rapidement. *La population n'a pas été touchée*, dit-elle avec sou-

lagement, avant de rappeler que les policiers municipaux font des rondes régulièrement dans ce quartier des hauts de la ville.

Quelle que soit la tournure des discussions à venir entre les trois partenaires, elles tiendront compte d'un paramètre incontournable: le bâtiment voulu par la fondation Esp'Asse n'est pas prêt à sortir de terre. Il doit abriter 33 appartements principalement pour des familles de requérants. Au grand dam des responsables de la fondation, il a suscité des oppositions lors de sa mise à l'enquête cet été. Qui ont ensuite été levées par la Municipalité. Mais un recours a été déposé en fin d'année devant la Cour

de droit administratif et public. Il a été signé, notamment, par la conseillère communale radicale Josette Gaille et son collègue UDC André Francis Cattin. Tous deux ont toujours combattu le projet au motif que ce terrain, situé près du centre-ville, serait plus adapté pour accueillir un établissement pour personnes âgées. En tout cas, la bagarre de mardi soir montre l'obligation de trouver au plus vite une solution.

MARIE-CHRISTINE FERT
m-c.fert@lacote.ch

Sécurité renforcée

La surveillance a été renforcée au foyer de requérants d'asile, indique Pierre Imhof. Le directeur de l'EVAM doit rencontrer ce vendredi les résidents. Il faut assurer la sécurité mais aussi maintenir le dialogue avec les personnes, explique-t-il. Deux personnes supplémentaires ont été dépêchées sur place pour éviter de nouvelles tensions. La simple présence d'une caméra de télévision a suffi à chauffer les esprits jeudi, obligeant la police à intervenir une nouvelle fois. Le directeur donnera aux Nigériens des nouvelles de leur compatriote interpellé, mardi, après avoir asséné des coups de couteau à un Algérien soupçonné de vol. ATS

La Côte + Nyon: jacuzzi éphémère sur la plage



Un jacuzzi de trente places et le sauna sont en accès libre dimanche. LDD

La fête des baigneurs offre la possibilité aux Nyonnais de profiter d'un jacuzzi géant, ce dimanche 9 janvier, dès midi à la Plage des 3 Jetées. A cette occasion, le jacuzzi (37^m) ainsi que le sauna, avec vue sur le Mont-Blanc, sont en accès libre en début d'après-midi, mis à disposition par l'association des Bains des 3 Jetées. Les maillots de bains comme les linges pour le sauna doivent être apportés par les baigneurs, qui peuvent utiliser les cabines pour se changer. Pendant l'événement, la buvette est ouverte et propose notamment des raclettes. VD

Crassier Une table d'hôte pour les seniors

Nouveauté au village. Depuis le mois de janvier, Margret Botkine propose une table d'hôtes chez elle à l'intention des aînés à midi au chemin du Boiron 2. L'arrêt du bus étant à proximité, les personnes non motorisées n'auront pas de peine à s'y rendre. Plusieurs dates sont proposées: le 22 janvier, les 2 et 19 février et les 2 et 19 mars. Une participation de 15 francs est demandée. Les inscriptions se font par téléphone au 022 367 10 26, 48 heures à l'avance. MLB

Morges Le cèdre qui dérange.

Pour tenter de faire abattre un arbre, ils recourent jusqu'au Tribunal cantonal



Le cèdre culmine à une hauteur estimée de 17 à 20 mètres. Il prêterait les locataires logeant à l'angle du bâtiment situé à proximité. A. Voelmin

Faire abattre un cèdre à Morges relève de la gageure. Logement social romand SA, qui souhaitait voir l'un de ces spécimens disparaître au chemin de Tolochenaz, en a fait l'expérience très récemment. L'arbre, qui obscurcit les appartements des locataires d'un immeuble propriété de la société, devra être élagué à défaut d'être abattu. Ainsi en a décidé la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, en novembre dernier, confirmant la décision de la Municipalité de Morges qui n'avait pas autorisé que le cèdre soit coupé.

A la suite de la demande de Logement social romand, en

novembre 2009, l'Exécutif n'avait pas autorisé l'abattage du cèdre, inscrit au registre des arbres protégés. Faisant valoir que le spécimen, dont le tronc se trouve à 5,2 mètres de l'immeuble, obscurcit les fenêtres des logements à tel point que certains locataires doivent garder leurs luminaires allumés durant toute la journée, la société avait recouru contre cette décision auprès de la CDAP. Dans son jugement, le Tribunal cantonal a conclu que le manque d'ensoleillement des logements est dû à leur configuration architecturale, bien que la présence de l'arbre ait pour effet d'aggraver la situation. Il a également insis-

té sur la valeur esthétique du cèdre, sur son parfait état sanitaire et sur le fait que l'arborisation de la parcelle sur laquelle il est planté n'est pas particulièrement généreuse. En conséquence, il a choisi de préconiser son élagage, plutôt que d'autoriser d'emblée son abattage.

Expérience similaire à Lausanne

Le cèdre n'est pas vilain, c'est vrai qu'il est dommage de le couper. Mais comme beaucoup d'arbres, il a été planté trop près de l'immeuble. Le fait de dire aujourd'hui qu'il est plus important que les gens qui vivent dans le bâtiment est un

peu exagéré, commente Grégoire Andenmatten, chef du service technique de la Société coopérative d'habitation Lausanne, en charge de la gestion de Logement social romand. Suivant l'avis du tribunal, la société a commandé l'élagage du cèdre, opération qui devrait intervenir sous peu. Et si cela ne suffit pas, Logement social romand devrait en rester là. *Je ne pense pas que l'on aille jusqu'au Tribunal fédéral pour cette histoire*, conclut Grégoire Andenmatten. Qui reconnaît toutefois: *il est aujourd'hui très compliqué de faire abattre un arbre. Nous en avons déjà fait l'expérience à Lausanne.* CGE